

Territoires

Ruanda - Urundi

Ruanda - Urundi

GEWESTEN

N° 2987/Just.

Rappeler dans la réponse la date et le numéro.

In het antwoord vermelden : nummer en dagtekening.

Réponse au n°
Antwoord op n°

du 19
van

ANNEXE
Bijlage

OBJET :
Voorwerp :

Contrôle prix.-

Astrida , le 26 Octobre 1950.-
den

ASTRIDA



Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire savoir si l'Ordonnance n°4I/27 du 15/3/50 relative aux prix maxima de gros et de détail de la bière de production locale, est toujours en vigueur. (Le dernier BORU reçu est celui du 30/3/1950).-

Pourriez-vous également me communiquer les prix maxima à Astrida des bières "Primus" "Simba" et celle provenant de la brasserie de Costermansville.

L'Officier de Police Judiciaire,
CH. LEES,

Monsieur le Chef du Service
des Affaires Economiques,

à

USUMBURA.-

=====